



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 213.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 213 — *Loi sur la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux/The Allied Healthcare Professionals Recognition Week Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. MICHALESKI pour la reprise du débat.

M. ISLEIFSON intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'indemnisation des travailleurs pour le stress lié au travail sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Les coupes du gouvernement provincial dans l'éducation nuisent aux élèves manitobains

Attendu :

que le gouvernement provincial a gelé le financement consacré à l'enseignement de la maternelle à la 12^e année à un niveau inférieur à l'inflation, ce qui signifie que le financement accordé aux écoles a en réalité été réduit et qu'il ne tient plus compte des inscriptions, ni de la croissance de l'économie;

qu'au cours de l'année scolaire 2017-2018, 23 divisions scolaires ont vu réduire leur financement absolu, ce qui représente des coupes de plus de 7 millions de dollars;

que le gouvernement provincial a effectué des coupes importantes dans le financement du Bureau de l'éducation française et qu'il met en péril l'avenir de l'éducation en langue française, notamment en éliminant le poste de sous-ministre adjoint et en ne pourvoyant pas certains postes francophones;

que ces coupes signifient que les enseignants subissent une pression accrue, que les écoles disposent de moins de ressources, qu'il y a plus d'élèves par classe et que les enseignants passent moins de temps avec chaque élève;

que le gouvernement provincial continue à s'attaquer à l'enseignement postsecondaire en augmentant les frais de scolarité jusqu'à 7 % par année et en réduisant l'aide accordée aux étudiants de niveau postsecondaire;

que non seulement le gouvernement provincial a-t-il augmenté les frais de scolarité, mais il a également éliminé des millions de dollars de crédits destinés aux étudiants et aux diplômés récents et réduit les dépenses en immobilisations vouées à l'enseignement postsecondaire;

que le gouvernement provincial s'apprête à ne plus offrir d'assurance-maladie aux étudiants internationaux, ce qui entraînera une augmentation du coût de la vie pour de futurs Manitobains et du total des frais de scolarité pour les étudiants du Manitoba;

qu'un enseignement postsecondaire solide qui soit lié aux besoins du marché du travail constitue une des meilleures façons de faire croître l'économie du Manitoba et de veiller à ce que chacun jouisse d'un bon emploi stable;

que le premier ministre et son Cabinet tentent d'équilibrer leur budget au détriment des élèves et des familles, alors qu'ils manigancent pour s'offrir des augmentations de salaire,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à renverser les coupes qu'il a effectuées dans l'enseignement de la maternelle à la 12^e année et dans l'enseignement postsecondaire, lesquelles ont nui aux élèves manitobains, afin de veiller à ce que chaque élève ait accès à une éducation de qualité à prix abordable.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

M. EWASKO, M^{me} LATHLIN et M. WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. EWASKO, ALLUM, WOWCHUK et GERRARD interviennent. M. SARAN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} STEFANSON, *ministre de la Justice et procureure générale*, fait une déclaration au sujet du Yom ha-Choah, Jour commémoratif de l'Holocauste.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, MM. GERRARD et FLETCHER font des observations sur la déclaration.

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la Journée du chandail sportif qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} MARCELINO (Logan) et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* SQUIRES, MM. MARCELINO (Tyndall Park) et REYES, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. MICHALESKI font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité. (G. Halili, B. Qasam, M. Domolewski et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité. (R. Johnson, T. Lawrie, J. Parong et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (M. Koop, J. Kennington, C. Daily et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n^o 27 déposé le 22 mars 2018. Ainsi, cet après-midi et dans la matinée du vendredi 13 avril 2018, le budget du ministère de l'Infrastructure sera examiné dans la salle 254, avant celui du ministère des Finances.

Jeudi 12 avril 2018

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 27 déposé le 22 mars 2018. Ainsi, dans la matinée du vendredi 13 avril 2018, le budget du ministère des Familles sera examiné à l'Assemblée, avant celui du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi le 13 avril 2018 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 30 le vendredi 13 avril 2018, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger